

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 avril 2011

Présents : Mmes et M. GROS – BLANC - CHAGUE - GARIBAL B - FELIU – COUGNENC - BALSSA – BERTRAND – CARAYOL - CARAYON – FONVIEILLE – GARIBAL V. - HOMS – LUGAN – METAHRI – MOLINIER - RODIERE

Absents : S. BOYO – S. BENAZECH

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Monsieur Blanc présente au Conseil Municipal les comptes de Gestion du Receveur Municipal pour l'année 2010.

Les Comptes de Gestion de la Commune, du Lotissement et de l'Assainissement présentent les mêmes résultats que les Comptes Administratifs dressés par M. Le Maire et n'amènent aucune observation de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les trois Comptes de Gestion du Receveur Municipal pour l'année 2010.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence de l'assemblée à M. BLANC.

Monsieur Blanc présente les comptes 2010 de la Commune au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats du Compte Administratif de la Commune pour l'année 2010 soit :

- en fonctionnement un solde positif de 317 061.37 €
- en investissement un solde négatif de 343 855.63 €

Ce qui donne pour la Commune un solde négatif total de 26 793.69 €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence de l'assemblée à M. BLANC.

Monsieur Blanc présente les comptes 2010 du lotissement au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats du Compte Administratif du lotissement pour l'année 2010 soit :

- en fonctionnement un solde négatif de 51 480.58 €
- en investissement un solde positif de 47 974.26 €

Ce qui donne pour le lotissement un solde négatif total de 3 506.32 €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence de l'assemblée à M. BLANC.

Monsieur Blanc présente les comptes 2010 de l'assainissement au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats du Compte Administratif de l'assainissement pour l'année 2010 soit :

- en fonctionnement un solde positif de 25 585.06 €
- en investissement un solde positif de 43 934.00 €

Ce qui donne pour le lotissement un solde positif total de 69 519.06 €.

VOTE DES 4 TAXES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir les nouvelles bases d'imposition pour l'année 2011. Il informe également le Conseil que les taux ont été recalculés par les services

fiscaux pour intégrer le transfert fiscal des taxes d'habitation, foncier non bâti et CVAE et que ces derniers ont donc changé et augmenté. Il informe le Conseil Municipal que, suite à la réforme fiscale, la Commune doit cette année reverser 59 854 € au titre du prélèvement GIR et que cette somme vient directement en déduction de la recette fiscale attendue pour 2011.

Il propose au Conseil Municipal de réfléchir sur la possibilité d'augmenter les taux pour rentrer des recettes supplémentaires qui permettront à la Commune de continuer à assurer les charges de fonctionnement qui ne cessent de croître, et présente au Conseil Municipal les différentes simulations qui ont été réalisées par la perception.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les taux des quatre taxes. Après examen des différentes possibilités d'augmentation, par 15 voix pour et une voix contre (Mme GARIBAL), le Conseil décide d'appliquer les taux suivants :

- 14.85 % pour la taxe d'habitation ;
- 12.45 % pour le foncier bâti ;
- 106 % pour le foncier non bâti
- 22.61 % pour la taxe professionnelle.

La recette attendue a été estimée à 472 528 €.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE DE 2010 SUR L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les affectations suivantes :

- compte 001 section d'investissement report du déficit de 343 855.63 €
- compte 1068 section d'investissement affectation de 317 061.37 €

BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS DU BP 2010 SUR L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les affectations suivantes :

- compte 002 section de fonctionnement report de l'excédent de 43 934 €
- compte 002 section d'investissement report de l'excédent de 25 585.06 €

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS DU BP 2010 SUR L'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les affectations suivantes :

- compte 002 section de fonctionnement report du déficit de 51 480.58 €
- compte 001 section d'investissement report de l'excédent de 47 974.26 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter le budget de la Commune qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 304 571	1 304 571
Investissement	1 773 009.63	1 773 009.63
TOTAL	3 077 580.63	3 077 580.63

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE L'ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter le budget de l'Assainissement qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	103 268.06	103 268.06
Investissement	112 872.06	112 872.06
TOTAL	216 140.12	216 140.12

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 du LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter le budget du Lotissement qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	51 881	51 881
Investissement	47 974	47 974
TOTAL	99 855	99 855

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, il lui revient d'attribuer une subvention de fonctionnement aux Associations Lautrécoises qui participent par leur action à l'animation de la Commune. Il rappelle que le tableau des subventions, ci-dessous, a été validé par la Commission Associations et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

SUBVENTIONS	2011
Association des prisonniers de Guerre	80
Syndicat de défense du Label Rouge	300
Comité permanent des Fêtes	500
Tennis Club Lautrécois	300
Société de Pétanque Lautrec	100
ADMR	1000
Maison des Jeunes Lautrec	1100
Ecole Rugby Lautrécois	200
Olympique Lautrécois Football	1200
Amis du Musée de Lautrec GERALH	300
Coopérative scolaire Primaire (Classe de neige)	1222
Croix Rouge Française	500
Si and Si	1500
Collège Voyages	460
Société de chasse	125
Les Musicales de Lautrec	2480
La Gaule du Bagas	125
Amicale Laïque judo	300
Club des aînés	150
Confrérie de l'aïl rose	100
Eclats de Rimes	150
Sauvegarde des anciens métiers	150
Les sites remarquables du Goût	300
TOTAL SUBVENTIONS	12 642

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide:

- d'accorder aux Associations de Lautrec, un montant global de 12 642 € de subventions, réparti selon le tableau joint ci-dessus.
- décide de suivre l'avis de la Commission Associations et d'attribuer pour l'année 2011, 300 € à la Prévention Routière et 300 € à l'Olympique Lautrécois Football pour l'organisation du bal du 13 juillet, 760 € à l'Association Cinécran et 224 € au Tennis Club pour le remboursement des poteaux achetés par l'association. Ces subventions seront payées sur le compte 6574.

PROGRAMMATION CULTURELLE 2011: ACHAT D'UN CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE

Mme COUGNENC rappelle au Conseil que depuis trois ans, la Commune programme un concert de musique classique. Cette année la Commission Culture propose de travailler à nouveau avec Benoît Tisserand et son orchestre en formation de chambre. Le programme du concert proposé est le suivant : Les quatre saisons de Vivaldi, Le canon de Pachelbel et un concerto pour orgue en fa de Haendel. Le concert pourrait être programmé pour le mois de septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition de Benoît Tisserand et d'acheter le concert avec la programmation telle que détaillée ci-dessus, au prix de 4 000 € ;
- de fixer le tarif des places comme suit :
- plein tarif 12 €
- gratuit pour les moins de 12 ans
- et de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'aide à la diffusion soit 1 600 € pour pouvoir financer une partie de ce spectacle.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ACHAT D'UN CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer une régie de recettes pour pouvoir encaisser la recette du concert de l'Orchestre des Pays de Cogne « Les quatre saisons » de Vivaldi.

RESTAURATION DE L'EGLISE DE GRAYSSAC : AVENANT A LA CONVENTION DE MECENAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux à l'Eglise de Grayssac sont terminés. L'Entreprise COPEREX, titulaire du marché, a réalisé des travaux supplémentaires suite à l'intervention d'un électricien. Le coût de ces travaux est de 465 € HT. Monsieur le Maire informe le Conseil que cette même entreprise nous a fait un avoir commercial de 10 % sur le marché initial, ce qui ramène la totalité des travaux à la somme de 32 856.93 € HT. La paroisse, partenaire de la Commune sur cette opération, s'est engagée, par une convention de mécénat, à payer la totalité des travaux HT.

La convention était basée sur un total de 35 991.03 €, il convient donc de la modifier par avenant pour ramener l'engagement financier de la paroisse à 32 856.93 €.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A L'OFFICE DU TOURISME : CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent actuellement chargé de l'animation du moulin de la Salette est en fin de contrat. Recruté par l'Office du Tourisme dans le cadre d'un emploi aidé, son contrat n'est plus susceptible d'être reconduit. Il propose au Conseil d'ouvrir un poste de contractuel pour 3 ans et de garder cet agent dans cette même fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir un poste de contractuel et de recruter pour une durée de 3 ans sur le grade d'Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe (échelle 3, échelon 1), un agent chargé pour partie de l'animation du moulin de la Salette et pour l'autre partie, de la gestion de l'accueil des touristes à l'Office du

Tourisme. Le poste est ouvert pour une durée hebdomadaire de 26h00. L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 295. Mis à disposition de l'Office du Tourisme de Lautrec, il sera soumis comme les autres agents mis à disposition, à la convention collective du tourisme.

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA RD 83

➤ Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'après avoir consulté la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, la BPO et Dexia, et examiné les différentes offres, l'établissement bancaire le moins disant est le Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt proposé par le Crédit agricole.

Soit aux conditions suivantes:

Somme empruntée : 600 000 €

Taux fixe à 3.93 %

Durée du crédit : 20 ans

Périodicité du remboursement : mensuel

Coût total du crédit : 267 309.36 €

➤ Validation du plan de financement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le plan de financement suivant :

Réserve du Sénat : 15 000 €

Région : 40 000 €

Département : 130 494.40 €

SDET : 17 500 €

Commune : 449 477.60 €

SUBVENTION CLUB DE RUGBY LOISIRS DE LAUTREC

Monsieur le Maire, en ce qui concerne les subventions aux Associations, rappelle au Conseil Municipal, que l'an passé, ce dernier n'avait pas attribué de subvention au Foot loisirs ni au Rugby loisirs considérant que pour leur fonctionnement, ces deux Associations, oeuvrant dans un but de loisirs adultes, n'avaient pas besoin de la subvention de la Commune.

Mme COUGNENC expose au Conseil que l'Association du Rugby loisirs organise une fête du Rugby qui est ouverte à tous les lautrécois et qui contribue donc à animer le village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par onze voix pour et six abstentions décide d'accorder une subvention de 100 € à l'association Rugby loisirs de Lautrec pour l'organisation de la fête du rugby.